



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question au Gouvernement n° 2616

Texte de la question

PÔLES UNIVERSITAIRES DE LA GUYANE ET DES ANTILLES

M. le président. La parole est à M. Ary Chalus, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Ary Chalus. Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le paysage universitaire de nos départements français d'Amérique a changé, l'Université des Antilles et de la Guyane, ou UAG, laissant place à deux universités, l'une en Guyane et l'autre regroupant les pôles de la Martinique et de la Guadeloupe.

Le démantèlement de l'UAG, quelles qu'en soient les raisons, marque un échec, d'autant que, dans les régions continentales de la France, le processus de regroupement d'universités autour de grandes universités à rayonnement international s'achève. Je ne pense pourtant pas que les grandes questions stratégiques qui faisaient la pertinence de l'UAG ne seraient plus d'actualité.

Ce positionnement stratégique sur lequel s'appuyait notre Université et qui, malheureusement, est passé au second plan ces derniers mois, mettait un accent bénéfique sur la pluralité de ses territoires d'implantation en matière tant culturelle que de biodiversité. Cela doit demeurer au cœur de l'identité universitaire de nos départements, en synergie avec les organismes de recherche présents sur chacun des territoires.

Cette pluralité culturelle, aux côtés de la richesse de la biodiversité, est notre bien commun, notre force, et c'est l'un des rôles de l'Université que d'étudier et d'organiser la mise en valeur de ces ressources endogènes et de proposer des solutions pérennes pour mieux concilier activités humaines et préservation de la biodiversité dans une démarche bien comprise de développement durable.

La collaboration étroite sur ces questions communes à nos régions doit donc demeurer, et même être renforcée. Elle est vitale pour nos territoires marqués par un chômage des jeunes endémique et nous attendons bien plus de notre université.

Nous nous sommes évertués, ces derniers mois, à régler les questions juridiques et administratives liées à la création de l'université de la Guyane et à la transformation de l'UAG en Université des Antilles. Il nous faut dès à présent organiser la collaboration entre ces deux établissements.

Je plaide donc pour la mise en place d'outils spécifiques pour favoriser ces échanges tant au niveau des chercheurs et enseignants qu'à celui des étudiants.

Madame la ministre, quels accompagnements, spécifiques, prévoyez-vous pour encourager les échanges indispensables entre ces deux nouvelles universités de la Guyane et de la Guadeloupe et Martinique, et pour respecter les engagements pris auprès de tous les organismes ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe*

RRDP.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Geneviève Fioraso, secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député Ary Chalus, comme vous l'avez rappelé, la création d'une université en Guyane avait été rendue nécessaire par de fortes tensions entre le pôle des Antilles et le pôle de Guyane. Je ne reviendrai pas sur les raisons, sur lesquelles j'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer, et me contenterai de dire qu'aujourd'hui, nous n'en sommes plus là et que nous sommes en train de préparer l'avenir de ces deux pôles.

Cet avenir, nous le construisons ensemble et l'évolution que j'évoquais ne doit pas être considérée comme une malchance ou un échec, comme vous le formulez, mais au contraire comme une formidable opportunité, parce qu'elle permettra à chacun de ces pôles de travailler davantage au développement territorial et de s'inscrire davantage dans son environnement spécifique.

Pour ce qui concerne les Antilles, cela va permettre à l'université des Antilles – une université pour la Martinique et la Guadeloupe – de travailler davantage avec les Caraïbes, qui sont un milieu très important en matière d'exploration marine et de biodiversité. Cela va permettre également à l'université de Guyane de travailler davantage sur deux secteurs très porteurs : la biodiversité, domaine dans lequel cette université a déjà déposé, au titre des investissements d'avenir, un dossier d'innovation stratégique industrielle – ou ISI – pour le développement territorial, et l'espace, avec un investissement très important qui sera réalisé à Kourou grâce à la décision que nous avons obtenue à Luxembourg pour le lancement d'Ariane VI.

Pour autant, les coopérations existant depuis 1982 entre ces deux pôles vont non seulement subsister, mais se développer dans des domaines très porteurs pour l'environnement, l'agriculture et la biodiversité. Au niveau administratif, les transferts se sont faits dans les meilleures conditions.

Vous le voyez donc, les conditions du partenariat, du développement territorial et de tout ce qui va tirer ces territoires vers le haut sont réunies grâce à l'université et à la recherche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Ary Chalus](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2616

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 février 2015](#)